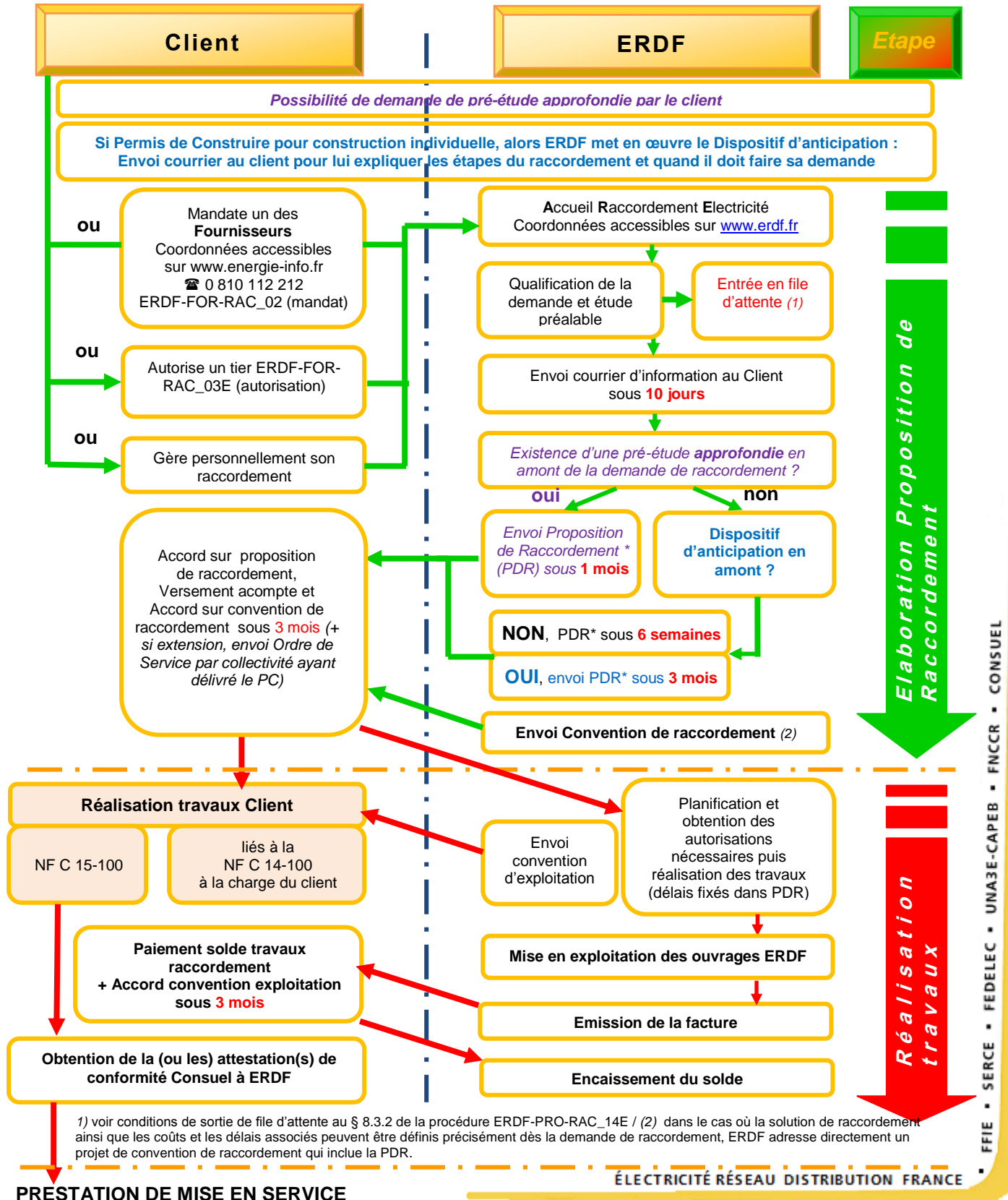


## Procédure de raccordement client Basse Tension

### Puissance sup. 36 kVA et inf. 250 kVA

Référence : fiche n° 10

Voir procédure ERDF-PRO-RAC\_14E publiée sur le site [www.erdf.fr](http://www.erdf.fr)



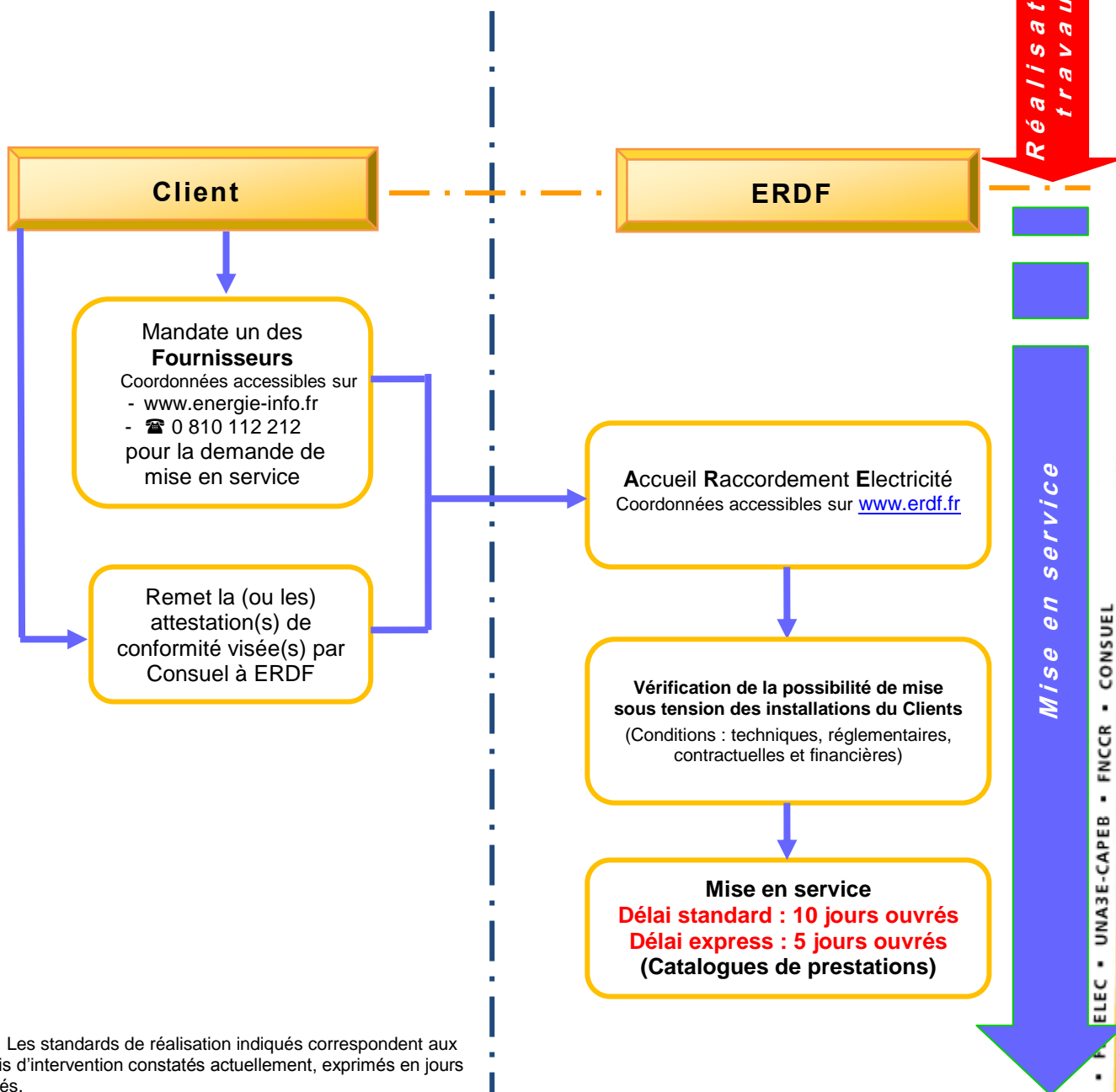
Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans les guides SéQuélec, faite sans l'autorisation du comité est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1er juillet 1992 - art. L 122-4 et L 122-5, et Code Pénal art.425).

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE • FFIE • SERCE • FEDELEC • UNA3E-CAPEB • FNCCR • CONSUEL

## Prestation de mise en service client individuel Basse Tension - puissance de 36 kVA à 250 kVA

Référence : fiche n° 10

Voir prestations F100 dans les catalogues de prestations ENT-ERDF-NOI-CF\_16E ; COLL-ERDF-NOI-CF\_17E publiés sur le site [www.erdf.fr](http://www.erdf.fr)



**NB :** Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés.

FIN DE LA PROCEDURE DE TRAITEMENT DE DEMANDE DE RACCORDEMENT

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

FFIE • SERCE • FEDELEC • UNA3E-CAPEB • FNCCR • CONSUEL